

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 22 juillet 2024

Membres en exercice :
9

Date de la convocation: 18/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 7

Présents : Michel PHILIP, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 7

Pour: 7

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

Absents: Guy ALBRAND

Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

Objet: Enfouissement de réseaux aux gailaches : signature d'une convention de servitue. - DE_2024_042

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'avant d'entreprendre les travaux de requalification et d'extension de l'école communale, il est nécessaire d'enfouir la ligne électrique qui traverse la cour de l'école, pour cela la tranchée va traverser les parcelles section A N°445, 456 et 794 qui appartiennent à la commune, une convention de servitude doit être signée avec le SDE04.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer la convention de servitude correspondante

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/07/2024 004-210402343-20240722-DE_2024_042-DE